

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire (ci-après AGO) de l'ASSUAS du 22 juin 2023,
tenue à la salle du Centre paroissial (Ste Croix), rue Jacques-Dalphin 32 A, 1227
Carouge

Président : Jean-Paul DEROUETTE

Secrétaire : Pierre-Bernard PETITAT

Le Président ouvre l'AGO à 20h00, après avoir invité les membres présents à signer la feuille de présence. Excusé à l'AGO : M. Mauro POGGIA.

Il est ensuite procédé à l'ordre du jour.

Point 1. Rapport d'activité 2022

Point 2. Approbation du PV de l'AGO 2022

Point 3. Rapport de l'organe de révision des comptes 2022

Point 4. Approbation des comptes 2022

Point 5. Décharge des membres du comité

Point 6. Election des membres du comité et du président

Point 7. Election de l'organe de révision des comptes 2023

Point 8. Fixation des cotisations 2023.

Point 1.

Le Président procède à la lecture des points principaux du rapport d'activité, montré sur écran. Il rappelle que celui-ci est consultable sur le site internet de l'ASSUAS.

Point 2.

Le Président procède à la lecture sur écran du PV de l'AGO 2022, en rappelant que celui-ci peut être lu sur le site internet.

Ce procès-verbal est approuvé par la totalité des membres présents, moins deux abstentions de membres qui ont indiqué ne pas avoir été présents à l'AGO 2022.

Point 3.

Le Président montre sur écran le rapport de l'organe de révision des comptes 2022. Il rappelle que celui-ci est également consultable sur le site internet. Les membres présents dispensent le Président de procéder à la lecture de ce rapport.

Point 4.

Le Président montre sur écran les comptes 2022 et commente ceux-ci.

Il rappelle que les comptes 2022 sont consultables sur le site internet.

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Point 5.

A l'unanimité des membres présents, il est voté la décharge du comité sortant, les membres du comité s'abstenant dans ce vote.

Point 6.

Par vote unanime des membres présents, sont élus au comité :

M. Thomas BLÄSI

M. Jean-Paul DEROUETTE

Me Romain JORDAN

Me Pierre-Bernard PETITAT

Me Michael RUDERMANN

Monsieur Jean-Paul DEROUETTE est réélu président, par acclamation.

Point 7.

Le Président remercie SWISSAUDIT & FIDUCIARY SERVICE S.A. pour son excellent travail, mais signale qu'il faut assurer une rotation.

Le comité propose la société fiduciaire PREVISA SA comme organe de révision des comptes 2023. Celle-ci est élue à l'unanimité des membres présents.

Point 8.

A l'unanimité des membres présents, les cotisations sont maintenues à Fr. 50.-.

Sous divers, trois membres posent une question concernant un problème personnel. Monsieur BLÄSI et Me JORDAN répondent à leurs interrogations.

Personne ne demandant plus la parole, le Président clôt l'AGO.

Le Président : J.-P. DEROUETTE

Le Secrétaire : P.-B. PETITAT